

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

16U23

Rendu exécutoire



ANNEXES SANITAIRES

Date d'origine :
Mars 2026

5

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 25 août 2025

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 9 mars 2026

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : nicolas.thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Danse (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

16U23

Rendu exécutoire



NOTICE SANITAIRE

Date d'origine :
Mars 2026

5a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 25 août 2025

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 9 mars 2026

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : nicolas.thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Danse (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

AVERTISSEMENT

L'objet des annexes sanitaires est de faire le point sur les équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ménagers. La défense incendie est également évoquée.

Ces annexes soulignent d'éventuelles insuffisances aussi bien quantitatives que qualitatives sur la situation sanitaire de la collectivité.

Elles sont l'occasion de proposer les diverses améliorations à apporter surtout en ce qui concerne les normes de qualité en matière sanitaire, par exemple qualité de l'eau de consommation, état de pollution des nappes, périmètres de protection des points d'eau.

Pour ce qui est de la création ou du renforcement d'équipements d'infrastructure, les annexes sanitaires permettent de définir les servitudes et les emplacements réservés.

DÉFENSE INCENDIE

L'ensemble des secteurs bâtis est protégé en conformité avec les nouvelles normes issues du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie applicable depuis le 16 février 2017. La réalisation de nouvelles constructions dans le tissu bâti ne remettra pas en cause la capacité de la défense incendie. En revanche, la défense incendie au niveau de la zone d'activité de Vaux (côté Verneuil-en-Halatte) n'est pas aux normes (45 m³/h sous 1 bar et 40 m³/h sous 1 bar).

La défense incendie dans la commune est assurée par 77 poteaux incendie publics ainsi que 19 poteaux incendie propres au Parc Alata.

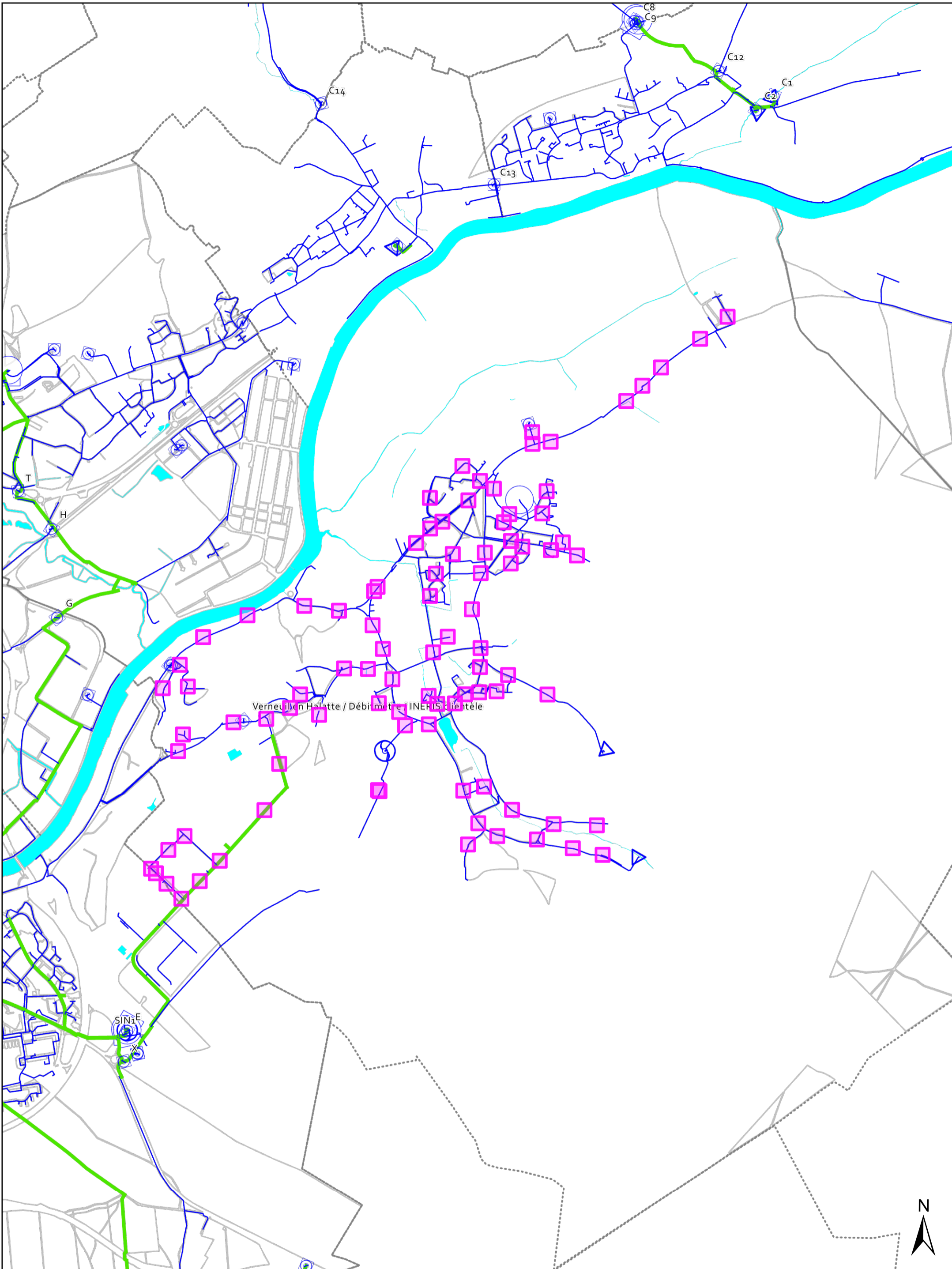
En fonction du développement des constructions, à minima la création de poteaux incendie pourrait être à prévoir, voire la réalisation d'une réserve ou le renforcement du réseau d'eau permettant la création d'un poteau incendie aux normes (/débit).

Il convient de rappeler que l'absence de desserte incendie justifie un refus de permis de construire sur la base de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme. La réglementation concernant les points d'eau incendie, établie par le Service Départemental de l'Incendie et de Secours, est détaillée dans le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, approuvé le 19 décembre 2016.

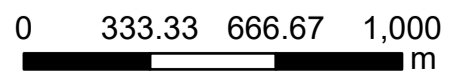
N° Pomp	adresses	marque	type	≤	date	pression statique (bar)	débit mesuré (m3/h.)	pression dynamique (bar)	débit à 1 bar résiduel (m3/h)	état	observations
1	56, rue Aristide Briand	Bayard	Emeraude	100	03/06/24	4,4	-	-	45	Disponible	
2	74, rue Aristide Briand	Bayard	Emeraude	100	03/06/24	4,3	-	-	40	Disponible	
3	41, rue Aristide Briand	Bayard	Emeraude	100	03/06/24	4,6	60	1,1		Disponible	Coffre composite cassé
4	13, rue Aristide Briand	Bayard	Emeraude	100	03/06/24	4,0	60	2,1		Disponible	
5	39, rue Jean Jaures	P.A.M.	Hermès	100	03/06/24	4,3	60	3,7		Disponible	
6	32, rue Jean Jaures	P.A.M.	Hermès	100	04/06/24	4,1	60	4		Disponible	
7	rue de l'Egalité face au cimetière	P.A.M.	Atlas plus	100	03/06/24	3,4	60	2,7		Disponible	
8	12, rue de l'Egalité	P.A.M.	Atlas	150	03/06/24	2,3	60	1,7		Disponible	
9	rue Pasteur face hôtel de ville	Bayard	Saphir	100	03/06/24	3,8	60	3,2		Disponible	
10	rue Saint Honoré	P.A.M.	Atlas	100	06/06/24	3,3	60	2		Disponible	
11	34, rue Pasteur	Bayard	Emeraude	100	03/06/24	3,5	60	3,1		Disponible	
12	rue Pasteur angle rue de Verdun	P.A.M.	Hermès	100	03/06/24	3,5	60	3		Disponible	
13	12, rue du Président Wilson	Bayard	Saphir	100	06/06/24	3,2	60	2,4		Disponible	
14	22, rue du Président Wilson	Bayard	Emeraude	100	06/06/24	3,0	60	2		Disponible	
15	8, rue Androuet du Cerceau	Bayard	Emeraude	100	11/06/24	2,4	60	1,2		Disponible	
16	30, rue du Président Wilson	Bayard	Emeraude	100	11/06/24	2,7	60	1,7		Disponible	
17	18, rue Jean Jacques Fussien	Bayard	Emeraude	100	11/06/24	2,4	60	1,2		Disponible	
18	43, rue Jean Jacques Fussien	Bayard	Saphir	100	11/06/24	2,0	60	1		Disponible	
19	3, rue Pierre Curie	Bayard	Emeraude	100	11/06/24	3,1	60	2,2		Disponible	
20	rue Pierre Curie angle rue Carnot	P.A.M.	Hermès	100	11/06/24	3,0	60	2,3		Disponible	
21	26, rue Carnot	Bayard	Emeraude	100	11/06/24	1,3	-	-	25	Disponible	
22	21, rue Emile Zola	P.A.M.	Atlas	100	11/06/24	2,7	60	1,5		Disponible	
23	rue de Verdun - services techniques	Bayard	Saphir	100	04/06/24	3,6	60	3,1		Disponible	
24	7, rue des Grouettes	P.A.M.	Hermès	100	04/06/24	3,8	60	3,2		Disponible	
25	rue de Verdun angle rue des Grouettes	Bayard	Saphir	100	04/06/24	3,6	60	3,2		Disponible	
26	rue de Verdun angle rue du Jardinier	Bayard	Saphir	100	06/06/24	4,0	60	3,5		Disponible	
27	25, rue de la Vallée Ste Geneviève	Bayard	Emeraude	100	04/06/24	3,5	60	2,7		Disponible	
28	51, rue de la Vallée Ste Geneviève	Bayard	Emeraude	100	04/06/24	3,3	60	2		Disponible	

29	rue Victor Hugo angle rue de Verdun	Bayard	Emeraude	100	06/06/24	3,6	60	2,8		Disponible	
30	37, rue du Professeur Calmette	Bayard	Emeraude	100	04/06/24	3,7	60	3,1		Disponible	
31	rue du Prof. Calmette angle Vieil Etang	Bayard	Emeraude	100	04/06/24	4,0	60	3,8		Disponible	
32	48, rue du Professeur Calmette	Bayard	Emeraude	80	04/06/24	4,0	60	1,1		Disponible	
33	rue du Fond du Charron angle rue Bufosse	Bayard	Emeraude	100	04/06/24	3,7	60	3		Disponible	
34	face 4, rue des Hauts de France	Bayard	Emeraude	100	07/06/24	3,4	60	2,5		Disponible	
35	face 22, rue des Hauts de France	Bayard	Emeraude	100	07/06/24	3,3	60	2,2		Disponible	
36	24, rue du Fond du Charron	Bayard	Emeraude	100	07/06/24	2,8	60	1,6		Disponible	
37	44, rue du Fond du Charron	Bayard	Emeraude	100	07/06/24	2,1	60	1		Disponible	
38	rue Paul Eluard angle rue J. Prevert	P.A.M.	Ajax	100	07/06/24	2,2	60	1,7		Disponible	
39	1, rue Francois Mauriac	P.A.M.	Ajax	100	07/06/24	2,8	60	2,3		Disponible	
40	29, rue Francois Mauriac	P.A.M.	Ajax	100	07/06/24	2,3	60	1,5		Disponible	
41	8, rue Jacques Prevert	P.A.M.	Ajax	100	07/06/24	3,2	60	3		Disponible	
42	6, rue André Malraux	P.A.M.	Ajax	100	07/06/24	3,8	60	3,5		Disponible	
43	11, rue de Langelène	Bayard	Emeraude	100	07/06/24	3,8	60	2,7		Disponible	
44	66, rue du Général Gaulle	Bayard	Emeraude	100	06/06/24	4,7	60	3,3		Disponible	
45	rue de la Joie angle allée des Genets	Bayard	Emeraude	100	05/06/24	4,4	60	4		Disponible	
46	16, rue Albert Lescadieu	P.A.M.	Atlas	100	05/06/24	4,7	60	4,2		Disponible	
47	derriere 35, rue Albert Lescadieu	P.A.M.	Atlas	100	05/06/24	4,5	60	4,3		Disponible	
48	53, rue du Général Gaulle	Bayard	Emeraude	80	05/06/24	4,7	60	3,3		Disponible	
49	40, rue du Général Gaulle	Bayard	Emeraude	100	05/06/24	4,7	60	3,2		Disponible	
50	11, rue de Laviaumont	Bayard	Emeraude	100	06/06/24	4,1	60	3		Disponible	
51	5, allée Louise Labé	P.A.M.	Ajax	100	06/06/24	4,4	60	4		Disponible	Végétation gêne les deux sorties DN 65
52	48, rue Jean de la Fontaine angle Ronsard	P.A.M.	TRI	100	06/06/24	–	–	–		Indisponible	PI HS DEVIS FAIT le 12/07/22 a réactualiser
53	chaussée des Moulins angle rue V. Hugo	Bayard	Emeraude	100	04/06/24	4,2	60	3,5		Disponible	
54	9, rue du Général de Gaulle	P.A.M.	Hermès	100	03/06/24	–	–	–		Inaccessible	Végétation gênante
55	rue Gal. de Gaulle angle allée des Marais	Bayard	Emeraude	100	07/06/24	4,4	60	3,9		Disponible	
56	rue du Gal de Gaulle face Bourgeois	P.A.M.	Atlas	100	06/06/24	4,4	60	4		Disponible	
57	allée des Marais(zone artisanale)	P.A.M.	Atlas	100	07/06/24	4,7	60	3		Disponible	
58	45, rue des Bois	Bayard	BI	100	06/06/24	4,4	60	2,8		Disponible	Manque plaque signalétique
59	9, rue des Bois	Bayard	BI	100	06/06/24	3,7	60	3,5		Disponible	Manque plaque signalétique
61	cavée Lerambert	P.A.M.	Atlas	100	03/06/24	3,0	60	2,4		Disponible	
62	7, rue du Général Gaulle	Bayard	Saphir	100	03/06/24	4,6	60	3,8		Disponible	
63	1, rue des Bois	Bayard	BI	100	06/06/24	4,4	60	3,6		Disponible	Manque plaque signalétique

64	rue des Bois -Centre équestre Alate	G.H.M.	GHM	150	06/06/24	4,2	60	4,1		Disponible	
77	rue Louis Crussard angle rue de Bergoïde	Bayard	Emeraude	100	11/06/24	4,4	60	3,1		Disponible	
78	3 bis, rue de la Pinede	Bayard	Emeraude	100	11/06/24	4,8	60	3,3		Disponible	
79	8, rue Aimé Lepercq	P.A.M.	Atlas	100	03/06/24	5,6	60	3,4		Disponible	
80	rue Lepercq angle chemin des Briquettes	P.A.M.	Atlas	100	03/06/24	6,4	60	4,3		Disponible	
81	13, rue Henri Le Chatelier	Bayard	Emeraude	100	04/06/24	3,2	60	1		Disponible	
87	rue des Bois - Petit Heumont	A.V.K.		100	06/06/24	4,5	60	3		Disponible	
90	9, rue Henriette d'Enragues	P.A.M.	Atlas	100	11/06/24	4,1	60	2,8		Disponible	
91	11, rue Jacques de Savoye	P.A.M.	Atlas	100	03/06/24	4,1	60	3		Disponible	
92	20, rue des Grouettes	Bayard	Saphir	100	04/06/24	3,8	60	2,8		Disponible	
94	rue Gal. de Gaulle angle rue des Sablons	P.A.M.	Hermès	100	05/06/24	4,5	60	4,2		Disponible	
97	24 Rue Mathurin du Ry (Clos Fasquelle)	Bayard	Saphir	100	11/06/24	3,5	60	2,1		Disponible	
98	Rue du Jeu d'Arc (Face n°20)	Bayard	Saphir	150	06/06/24	4,3	60	4		Disponible	
99	23 Rue de Légalité	Bayard	Saphir	100	11/06/24	4,8	60	3,3		Disponible	
100	1 Rue de la Gravelle	Bayard	Saphir	100	11/06/24	4	60	2,5		Disponible	
101	Rue de la Joie, Albert Lescadieu.	Bayard	BI	100	11/06/24	4,6	60	4,2		Disponible	



A3_Portrait
VERNEUIL-EN-HALATTE



Edition du 23/07/2025



ALIMENTATION EN EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

La commune de Verneuil-en-Halatte compte deux points de captages « Sainte-Geneviève » et « Montlerville » tous deux localisés à l'est de l'enveloppe urbaine. Cette partie du territoire est donc concernée par des périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné associés aux points de captage.

Ces terrains sont éloignés des premières constructions de la commune, seule une construction localisée à l'extrémité est de la rue Jean-Jacques Fussien est concernée.

Le réseau d'eau potable est géré par la commune de Verneuil-en-Halatte (seule la frange ouest du territoire communal est alimentée par le réseau de la Communauté d'Agglomération de Creil Sud Oise). L'exploitation du réseau est confiée à Suez jusqu'au 31 mai 2027.

L'alimentation en eau potable est assurée par deux forages, le forage de Montlerville a un débit autorisé maximum de 100 m³/h tandis que le forage de Sainte-Geneviève a un débit autorisé maximum de 70 m³/h (et 1 400 m³/jour). Il est par ailleurs précisé que la capacité des pompes en place ne permet pas forcément l'atteinte des seuils maximaux permis par la DUP. Sur le territoire communal, les installations recensées sur les deux captages permettent un pompage d'environ 56 m³/h soit un peu moins de 500 000 m³ par an. En 2022, le volume total prélevé était de 165 226 m³ soit 34% du volume total pouvant être potentiellement pompé. L'eau produite est stockée dans un réservoir de 750 m³ situé au nord-est du bourg en contre-haut de la rue Jacques Prévert. Le réseau d'eau potable est constitué de canalisations aux diamètres variées représentant un total de presque 29 km. Sur ces 29 000 mètres linéaires, seulement un peu plus de 2% des canalisations font moins de 50 mm de diamètre, 30% des canalisations font entre 50 et 99 mm de diamètre et 68% font plus de 100 mm de diamètre soit l'essentiel du réseau communal. Les canalisations principales étant en 100, 125, 150 voire 200 mm de diamètres (y compris au niveau des hameaux) sur lesquelles se connectent des canalisations de plus faible diamètre au niveau des secteurs moins denses (antennes). Le réseau présente une interconnexion avec celui de l'ACSO (permettant de pallier une éventuelle défaillance ou maintenance du réseau). Enfin les secteurs « INERIS » et « Alata » sont alimentés par un réseau privé. Les canalisations en amiante ciment représentent environ 21% du linéaire de réseau et la fonte représente environ 57%. Ce réseau de canalisation est complété par la présence de plusieurs surpresseurs : plateforme d'essais d'INERIS à Montlerville, Cavée Lerambert, Cavée aux Loups ainsi qu'un réservoir de 160 m³ sur les sites d'INERIS. Globalement, le diamètre des canalisations est suffisant et adapté au nombre de constructions desservies. Le taux de rendement du réseau était estimé à 83,96% en 2022 et 96,20 en 2023. La quantité d'eau qui peut être captée et distribuée est en mesure d'absorber la création de nouveaux logements et une augmentation des besoins en eau.

Selon l'ARS (résultats mars 2025), l'eau distribuée sur la commune est non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour le paramètre chloridazone-desphényl (0,287 µg/L mesurés tandis que la limite de qualité est fixée à ≤ 0,1 µg/L). Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place. Le taux de nitrates relevé est de 5,8 mg/L ce qui est largement inférieur au seuil maximal fixé par la norme (50 mg/l). L'eau est conforme aux normes bactériologiques.

ASSAINISSEMENT

Eaux usées :

La commune de Verneuil-en-Halatte dispose d'un zonage approuvé le 13 avril 2007 qui confirme l'assainissement collectif avec un assainissement individuel pour les quelques constructions aujourd'hui en assainissement autonome (une vingtaine). L'exploitation du réseau d'assainissement des eaux usées est confiée à Suez. En matière d'assainissement individuel, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré par la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH).

Le réseau collectif dessert la quasi-totalité de la commune (environ 21 700 mètres linéaires de réseau). Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration située sur le territoire communal de Villers-Saint-Paul dont la capacité est de 14 500 équivalents/habitants. Cette station traite 100% des eaux usées de Villers-Saint-Paul et de Verneuil-en-Halatte, ainsi que 12% des eaux usées de Creil et 11% des eaux usées de Nogent-sur-Oise. En 2024, la charge théorique de la station était estimée à 14 145 EH soit 97,55% des capacités épuratoires.

Les dispositions réglementaires fixées au PLU (section 3 des différentes zones) prennent en compte la présence d'un assainissement collectif (les projets de construction devant obligatoirement se raccorder au réseau d'assainissement collectif si ce dernier existe).

Eaux pluviales :

La commune de Verneuil-en-Halatte dispose d'un réseau de collecte des eaux pluviales sur une large part de son enveloppe urbaine (environ 14 000 mètres linéaires) avec pour exutoire la rivière de l'Oise via principalement le ru Macquart.

Il convient de rappeler que les dispositions réglementaires du PLU révisé prévoient une gestion à la parcelle des eaux pluviales pour les constructions nouvelles, à partir d'un dispositif adapté et conforme à la législation en vigueur sous condition que la nature du sol permette l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle. Il est, par ailleurs, demandé de maintenir un certain pourcentage de l'emprise d'un terrain aménagé en surface non imperméabilisée de pleine terre, afin notamment de permettre cette gestion à la parcelle des eaux pluviales.

L'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales rappelle que la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif, effectuée par les communes ou leurs groupements, doit également délimiter les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement. Il pourra également être prévu des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Responsable service Eau-Assainissement-GEMAPI VERNEUIL-EN-HALATTE

Antonin PIERARD

Tél. : 03 44 64 75 85

a.pierard@creilsudoise.fr



Creil, le 31 JUIL. 2025

Monsieur le Maire
Mairie de Verneuil-en-Halatte
7, rue Pasteur
60550 VERNEUIL-EN-HALATTE

Réf : DE/FC/AP/ASR/CM/2025/574

Objet : Limite des capacités de traitement de la station
d'épuration de Villers Saint Paul

Courrier AR n° AA 205 375 8826 0

Monsieur le Maire,

L'Agglomération Creil Sud Oise est compétente en assainissement des eaux usées sur son territoire, et est maître d'ouvrage de 3 stations d'épuration.

Les eaux usées de votre commune sont rejetées sur le réseau de l'ACSO, ces eaux sont traitées sur la station d'épuration de Villers Saint Paul. Vous trouverez le détail des bassins de collecte concernés en pièce jointe.

Le développement de l'urbanisme a considérablement évolué ces dernières années. Malheureusement, la station d'épuration de Villers Saint Paul construite en 1972 est arrivée très rapidement proche de ses capacités de traitement maximales.

Dans un premier temps il est nécessaire de limiter très fortement le développement des projets d'urbanisation à venir sous peine de non-conformité des rejets d'eau de la station d'épuration dans l'Oise. Ce qui se traduirait par un impact environnemental et des pénalités appliqués par les services d'Etat. Notre équipement de traitement étant encore fonctionnel, je ne souhaite pas pénaliser les petits projets. Cependant, je souhaite vous informer que je ne peux émettre un avis favorable sur les projets de plus grande envergure.

Je souhaite donc que mes services soient consultés dans le cadre de l'instruction de vos autorisations du droit des sols (permis de construire et permis d'aménager).

J'en profite pour vous indiquer, qu'afin de remédier à cette situation, j'ai enclenché une réflexion de modernisation et adaptations de la station d'épuration de Villers Saint Paul à nos besoins.

Ce type de chantier étant complexe, long et couteux à réaliser, je vous tiendrais informé des avancées. Par ailleurs, il n'est pas exclu que je revienne vers vous pour une participation financière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à ma considération distinguée.

Jean-Claude VILLEMMAIN
Président de l'ACSO

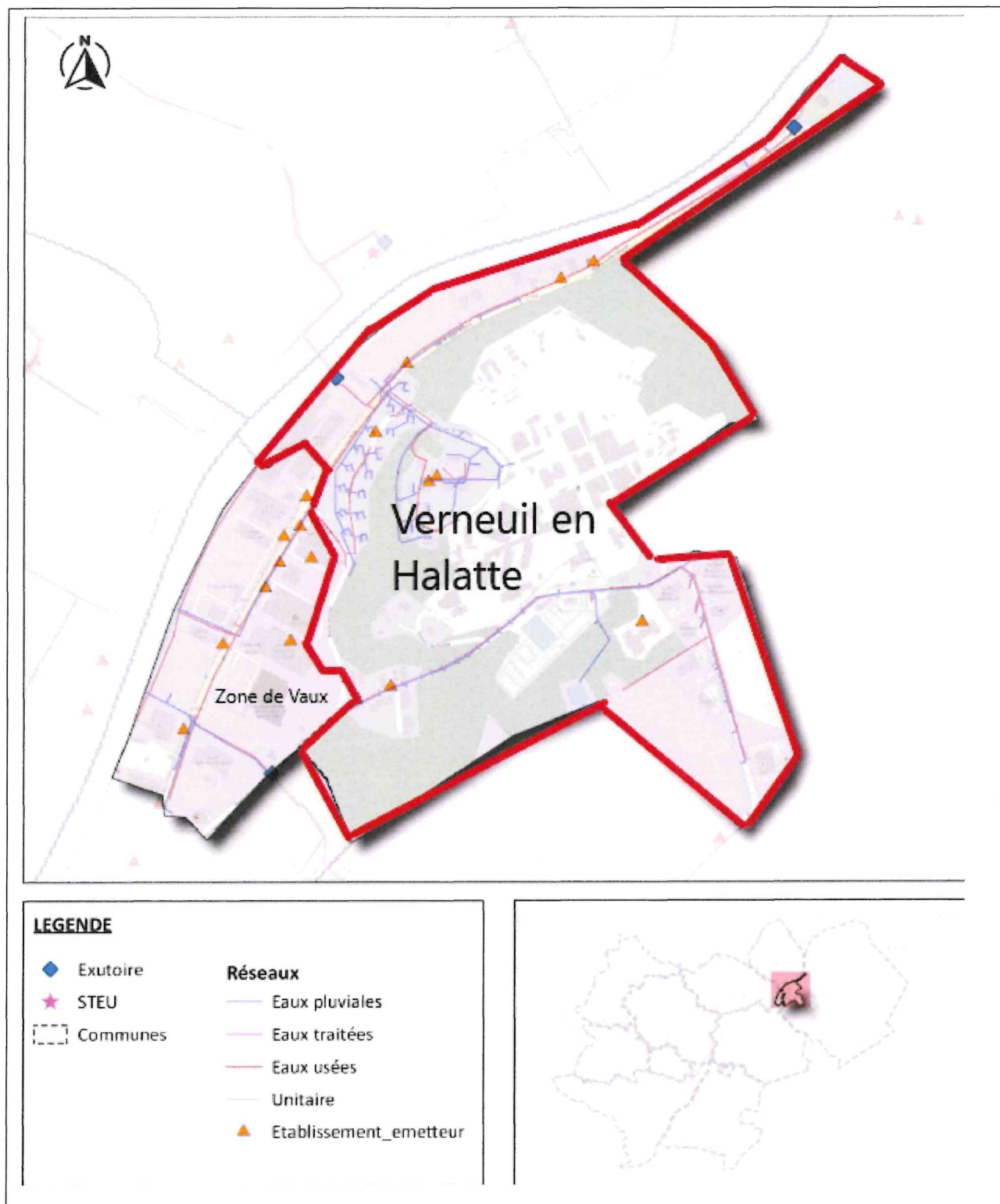


La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

24, rue de la Villageoise - CS 40081 - 60106 CREIL Cedex
Tél. : 03 44 64 74 74 - contact@creilsudoise.fr - www.creilsudoise.fr

Annexe

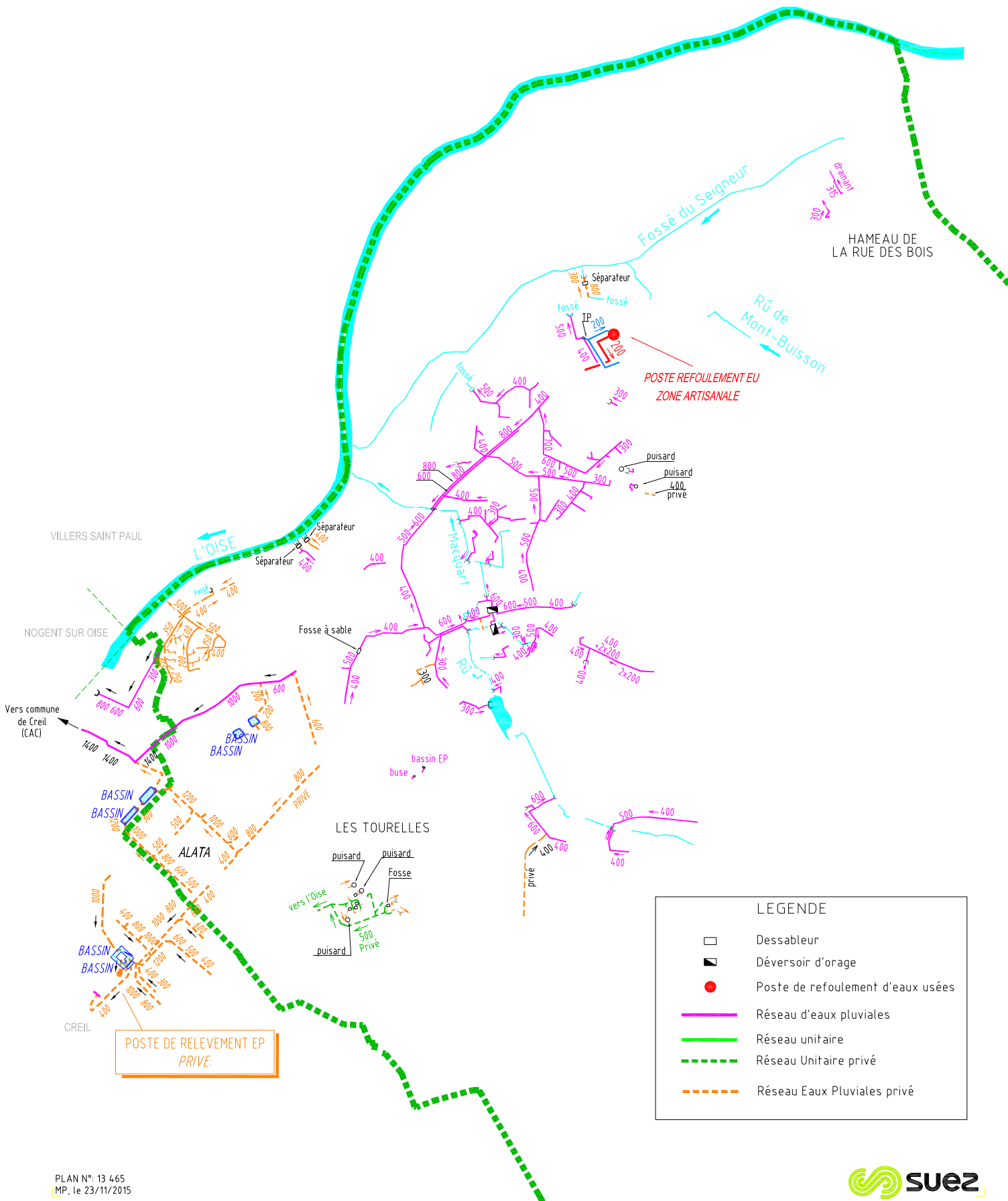
Bassin de collecte des eaux usées traités sur la station d'épuration de Villers Saint Paul.



COMMUNE DE VERNEUIL EN HALATTE

(OISE 60)

SCHEMA DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES



DECHETS MENAGERS

La collecte des ordures ménagères est une compétence de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte. La collecte s'effectue au « porte à porte » à la fréquence d'une fois par semaine pour les ordures ménagères et d'une fois par semaine pour les déchets recyclables (tri sélectif).

La Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte a établi un guide sur les déchets consultable sur le site internet de l'intercommunalité.

Les déchets de la collecte des Ordures Ménagères et de la collecte sélective sont apportés au centre de valorisation des déchets de Villers-Saint-Paul et retraités par le Syndicat Mixte du Département l'Oise (SMDO).

Le SMDO gère le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de son territoire : les papiers et emballages issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les déchets verts, les objets encombrants et les déchets apportés dans les déchetteries par les ménagers et les artisans.

Le verre est déposé dans des bornes.

En 2025, les poubelles grises (déchets ménagers) sont collectées chaque mercredi après-midi. Les poubelles jaunes (valorisable) sont collectées le lundi. La collecte des encombrants en porte-à-porte s'effectue sur rendez-vous. Les encombrants collectés au porte à porte sont enfouis, il est donc préférable de les déposer en déchetterie où ils sont valorisés à plus de 95%. Les déchets verts sont collectés une fois par semaine de fin mars à mi-novembre.

La Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte ne comprend qu'une déchetterie localisée à Brenouille. L'accès à cette dernière est conditionné à la possession d'une carte d'accès dont la demande doit être effectuée auprès du S.M.D.O.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

16U23

Rendu exécutoire



PLANS DES RÉSEAUX

Date d'origine :
Mars 2026

5b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 25 août 2025

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 9 mars 2026

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : nicolas.thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

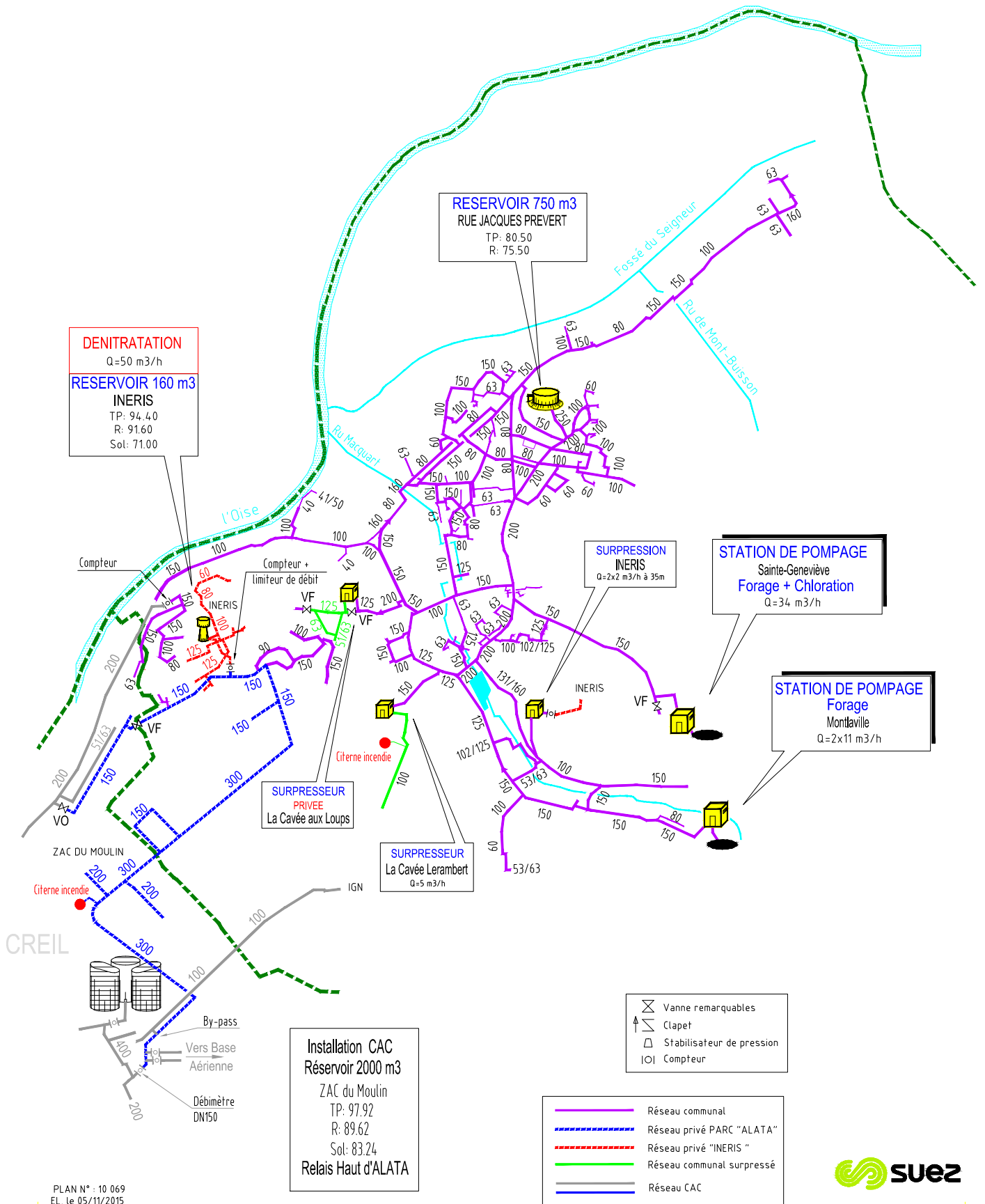
N. Thimonier (Géog-Urb), M. Danse (Géog-Urb)


Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

(OISE 60)

SCHEMA DU RESEAU D'EAU POTABLE





Ce plan imprimé ne peut en aucun cas se substituer à une réponse de l'exploitant Enedis sollicité dans le cadre de la procédure DT DICT.
Au titre de ce plan, Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité...).
1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.
3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurant (coffrets, poteaux...).
Tous droits réservés – reproduction interdite